

5.4

Avis d'intention des assujettis et autres avis

5.4 AVIS D'INTENTION DES ASSUJETTIS ET AUTRES AVIS**PROMUTUEL PORTNEUF-CHAMPLAIN, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE
PROMUTUEL BOIS-FRANCS, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE****AVIS DE FUSION**

Avis est donné que Promutuel Portneuf-Champlain, société mutuelle d'assurance générale et Promutuel Bois-Francis, société mutuelle d'assurance générale (les « Sociétés »), ont procédé à leur fusion pour ne former qu'une seule société mutuelle d'assurance générale assujettie à la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1. La date de la fusion est le 1^{er} janvier 2024.

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a procédé au réexamen des autorisations des Sociétés et a déterminé que celles-ci peuvent être maintenues inchangées à la suite de la fusion. Le réexamen des autorisations a été effectué en vertu des articles 146, 155 et 156 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1.,.

Personne morale issue de la fusion

Le nom et l'adresse du siège de la personne morale issue de la fusion sont les suivants :

Promutuel Les Bâisseurs, société mutuelle d'assurance générale
257, boulevard du Centenaire
Saint-Basile (Québec) G0A 3G0

La personne morale issue de la fusion est autorisée à exercer ses activités dans les mêmes catégories que les Sociétés.

Cet avis fait suite à l'avis d'intention de procéder à une fusion qui a été publié le 26 octobre 2023.

Pour plus d'information concernant Promutuel Les Bâisseurs, société mutuelle d'assurance générale, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 11 janvier 2024

**PROMUTUEL RIVE-SUD, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE
PROMUTUEL MONTMAGNY-L'ISLET, SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCE GÉNÉRALE**

AVIS DE FUSION

Avis est donné que Promutuel Rive-Sud, société mutuelle d'assurance générale et Promutuel Montmagny-L'Islet, société mutuelle d'assurance générale (les « Sociétés »), ont procédé à leur fusion pour ne former qu'une seule société mutuelle d'assurance générale assujettie à la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1. La date de la fusion est le 1^{er} janvier 2024.

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a procédé au réexamen des autorisations des Sociétés et a déterminé que celles-ci peuvent être maintenues inchangées à la suite de la fusion.

Le réexamen des autorisations a été effectué en vertu des articles 146, 155 et 156 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1.

Personne morale issue de la fusion

Le nom et l'adresse du siège de la personne morale issue de la fusion sont les suivants :

Promutuel Côte-Sud, société mutuelle d'assurance générale
113, route du Président-Kennedy
Lévis (Québec) G6V 6C8

La personne morale issue de la fusion est autorisée à exercer ses activités dans les mêmes catégories que les Sociétés.

Cet avis fait suite à l'avis d'intention de procéder à une fusion qui a été publié le 26 octobre 2023.

Pour plus d'information concernant Promutuel Côte-Sud, société mutuelle d'assurance générale, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 11 janvier 2024

Desjardins

Avis de fusions

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers a autorisé les institutions de dépôts autorisées suivantes à procéder à leur fusion, en date du 1^{er} janvier 2024, pour ne former qu'une seule personne morale régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers*, RLRQ, c. C-67.3, et assujettie à la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*, RLRQ, c. I-13.2.2 :

	Institutions de dépôts autorisées fusionnantes	Personne morale issue de la fusion	Lieu du siège envisagé de la personne morale issue de la fusion
1	Caisse Desjardins de Charlevoix-Est	Caisse Desjardins de Charlevoix-Est <i>Fusion par absorption</i>	130, rue John-Nairne La Malbaie (Québec) G5A 1Y1
	Caisse populaire Desjardins de l'Île-aux-Coudres		
2	Caisse Desjardins de Havre-Saint-Pierre	Caisse Desjardins de Minganie—Basse-Côte-Nord <i>Fusion ordinaire</i>	1072, rue Dulcinée Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0
	Caisse Populaire Desjardins de Mingan-Anticosti		
	Caisse Populaire Desjardins de Blanc-Sablon		
	Caisse Populaire Desjardins de Tête-à-la-Baleine		
	La Caisse Populaire de La Tabatière		

Les personnes morales issues de ces fusions sont autorisées à solliciter et à recevoir des dépôts d'argent du public au Québec.

Cette décision fait suite à l'avis d'intention de fusionner publié le 5 octobre 2023.

Pour plus d'information concernant ces institutions de dépôts, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 11 janvier 2024

**COMPAGNIE D'ASSURANCE DEFINITY
LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MISSISQUOI
WATERLOO, COMPAGNIE D'ASSURANCE**

Avis de maintien d'une autorisation à la suite d'une fusion

Avis est donné que l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a maintenu inchangées les autorisations d'exercer l'activité d'assureur au Québec de Compagnie d'assurance Definity, La Compagnie d'Assurance Missisquoi et Waterloo, Compagnie d'Assurance (les « Sociétés »).

Le réexamen des autorisations de ces Sociétés a été effectué en vertu des articles 146, 155 et 156 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1, en raison de leur fusion avec Perth, Compagnie d'Assurance.

Personne morale issue de la fusion :

- Nom envisagé : Compagnie d'assurance Definity (nom utilisé au Québec par Definity Insurance Company)

Adresse du siège envisagée : 111, Westmount Road South
Waterloo ON N2L 2L6

La personne morale issue de la fusion est autorisée à exercer ses activités dans les mêmes catégories que les Sociétés.

Cet avis fait suite à l'avis d'intention publié le 14 décembre 2023.

Pour plus d'information concernant Compagnie d'assurance Definity, veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 11 janvier 2024

**BENEVA INC.
LA CAPITALE SÉCURITÉ FINANCIÈRE, COMPAGNIE D'ASSURANCE**

AVIS DE FUSION

Avis est donné que Beneva inc., qui détient l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur ainsi que l'activité d'institution de dépôts, et La Capitale sécurité financière, compagnie d'assurance, qui détient l'autorisation d'exercer au Québec l'activité d'assureur (les « Sociétés »), ont procédé à leur fusion pour ne former qu'une seule société par actions régie par la *Loi sur les sociétés par actions*, RLRQ, c. S-31.1 et assujettie à la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1. La date de la fusion est le 1^{er} janvier 2024.

L'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a procédé au réexamen des autorisations des Sociétés et a déterminé que celles-ci peuvent être maintenues inchangées à la suite de la fusion.

Le réexamen des autorisations a été effectué en vertu des articles 146, 155 et 156 de la *Loi sur les assureurs*, RLRQ, c. A-32.1. et des articles 29, 30.7 et 30.8 de la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts*.

Personne morale issue de la fusion

Le nom et l'adresse du siège de la personne morale issue de la fusion sont les suivants :

Beneva inc.
625, rue Jacques-Parizeau
Québec (Québec) G1R 2G5

La personne morale issue de la fusion est autorisée à exercer l'activité d'assureur dans les mêmes catégories que les entités fusionnantes ainsi qu'à solliciter et à recevoir des dépôts d'argent du public au Québec.

Cet avis fait suite à l'avis d'intention publié le 19 octobre 2023.

Pour plus d'information concernant Beneva inc., veuillez accéder au *Registre des assureurs, institutions de dépôts et sociétés de fiducie* disponible sur le site Web de l'Autorité à l'adresse suivante :

<https://lautorite.qc.ca/grand-public/registres/registre-assureurs-institutions-de-depots-et-societes-de-fiducie>

Fait le 11 janvier 2024